

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 17
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 9 Juin 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Neuf du mois de Juin, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Deux du mois de Juin, s'est réuni au
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ;
LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-
Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE
Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

Étaient absents : Mmes CUILHE Sandrine ; CRESCENT Sylvie

Excusés :

M. BASTIANINI Jean-Pierre a donné procuration à Mme CORONADO

Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à M. PELARREY Laurent

M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule

Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. DUPONT Raymond

Mme Jean-François LARROQUE a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 22 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer

Le procès-verbal de la séance du 6 Avril 2023 étant approuvé.

Délibération N° D33/2023

Code 7-1

Vote : Unanimité

Modification de la régie Action Culturelle afin de permettre l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor

M. le Maire rappelle par délibération en date du 15 Novembre 2013, le Conseil municipal a décidé la création d'une régie afin de percevoir les recettes des événements organisés au titre de l'Action Culturelle. M. le Maire propose de modifier cette régie afin de créer un compte de Dépôt de Fonds au Trésor.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 15 Novembre 2013 portant création d'une régie pour les recettes de l'Action culturelle,

Vu les crédits inscrits au budget,

Oùï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Les recettes encaissées par la régie Action culturelle peuvent l'être en chèque, en numéraire et, le cas échéant, par carte bancaire ou par virement bancaire. Les encaisses sont déposées sur un compte de dépôt de fonds au trésor.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Roger LESCOUTE



Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :

